

L'AVENIR

AGRICOLE & VITICOLE

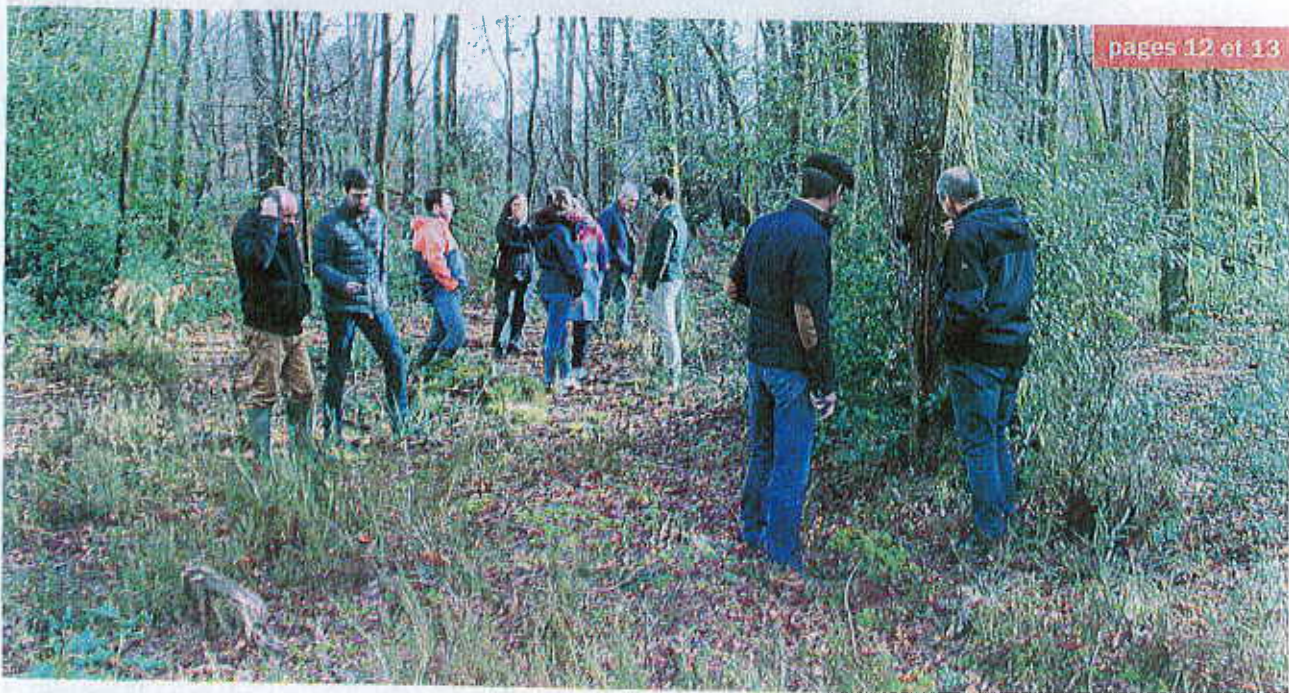
A Q U I T A I N

REUSSIR

Bimensuel | 2,50 € | www.avenir-aquitain.com | N° 1042 | 6 mars 2020

Label bas carbone

Les émissions compensées par des aides à la forêt



En Gironde, des projets de replantation et de régénération des parcelles forestières sont soutenus, par des entreprises et des collectivités, au titre des compensations de leurs émissions de gaz à effet de serre. Une opportunité pour la sylviculture mais aussi pour les filières agricoles.

Le label bas carbone, une opportunité pour la forêt

SYLVICULTURE La filière forêt bois a été identifiée comme un secteur à haut potentiel de compensation des émissions de gaz à effet de serre. Les premiers projets de compensation voient le jour en Gironde, sur la couronne ouest de Bordeaux.

Jacques De Chenneville, propriétaire de 300 hectares de forêt dans le massif forestier des Landes de Gascogne, et les enseignants chercheurs de l'établissement public Sorbonne Business School se sont rencontrés pour la première fois à Cestas, le 21 février. Pour tant les seconds identifient le premier à replanter des chênes dans ses parcelles défrichées.

À l'origine de cette rencontre, le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) de Nouvelle-Aquitaine qui tente d'impulser des projets de compensation des émissions de gaz à effet de serre dans les massifs forestiers de notre région.

Un bilan d'étape a été fait à Cestas, le 21 février, pour ce qui concerne la métropole bordelaise qui y travaille activement dans le cadre de son Scot. Schéma de Cohérence Territoriale, porté par le syndicat Sysdau. Deux communautés de communes, Montesquieu et Jalle Eau Bourde, font l'objet d'un diagnostic du CNPF pour évaluer les potentialités de séquestration carbone des forêts de la couronne ouest de Bordeaux. « Nous évaluons les itinéraires sylvicoles les plus

adaptés pour maximiser la capture du carbone puisque la forêt, véritable puit de carbone, a la capacité d'absorber le dioxyde de carbone de l'atmosphère et de le stocker, sous forme de cellulose et de lignine », explique Henri Husson, directeur adjoint de la délégation régionale du CNPF.

Crédits carbone

Des entreprises s'intéressent de près à ces études visant non seulement à optimiser l'effet compensateur des forêts, mais aussi à chiffrer les montants de la compensation. Depuis l'an dernier, un outil accompagne les projets de compensation : c'est le label bas carbone, créée par le ministère de la Transition écologique et solidaire en partenariat avec les acteurs des filières agricoles et forestières. Il permet à une entreprise, collectivité, association ou particulier, de financer un projet forestier qui engendre un gain carbone certifié par le ministère. Cette forme de mécénat est permise grâce au label carbone des crédits carbone sont attribués aux financeurs en fonction de la quantité d'émissions compensées dans le cadre du projet. Les entreprises peuvent revendiquer leurs

actions écologiques, grâce au label. C'est ce que fait l'université de Sorbonne business school qui a déjà attribué 30 000 euros à plusieurs projets de replantation et restructuration de parcelles en Gironde. « Si on prend en compte toute les formes de stockage du carbone de la forêt, nous allons compenser près de 800 tonnes de CO₂ sur deux parcelles qui seront replantées avec des feuillus, cela nous permet de compenser ce que nous dégageons dans l'atmosphère lorsque nos enseignants se déplacent à l'étranger », précise Elizabeth Albertini, directrice adjointe de l'université et cheville ouvrière du projet. Ce projet s'inscrit dans la démarche de RSE (Responsabilité Sociétale d'Entreprise) de l'établissement qui a d'autres projets écologiques : « nous enseignons aux jeunes, nous avons un devoir d'exemplarité. » La directrice adjointe apprécie que ce projet soit concret, réalisé en France, avec des objectifs validés par un label et un encadrement assuré par le CNPF.

Convergence d'intérêts

Quant à l'heureux propriétaire qui voit un de ses projets soutenu



Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) de Nouvelle-Aquitaine, qui organise la journée, a fait témoigner le propriétaire forestier Jacques de Chenneville (premier en partant de la droite) sur le premier projet bas carbone de la Gironde.

par une université parisienne... il n'avait rien anticipé. « Je suis responsable d'une forêt qui est une propriété familiale depuis six générations, à 70 % composée de résineux. J'ai aussi des chênes en mauvais état sur des parcelles à investir pour replanter des feuillus. » C'est pour l'avenir, les générations suivantes, mais je n'aurais peut-être pas planté si je n'avais pas eu la motivation du label bas carbone. » Un projet qui a des exigences de résultats en termes

de compensation et qui implique d'assurer une gestion conforme des parcelles aidées pendant 30 ans.

« Avant essayé incendie et tempêtes, le propriétaire hésitait à investir pour replanter des feuillus. » C'est pour l'avenir, les générations suivantes, mais je n'aurais peut-être pas planté si je n'avais pas eu la motivation du label bas carbone. » Désormais, les choses

dit-il. Le label bas carbone, qui favorise des rencontres autour de convergences d'intérêts, devrait se propager à d'autres secteurs. Plusieurs témoignages de collectifs et d'entreprises (La Poste par exemple qui a évoqué lors d'une table ronde ses actions en Haute-Vienne et Dordogne) montrent leur intérêt pour ce type de partenariat vertueux.

« Nous restaurons la biodiversité et allons créer un service de pare-feu à proximité des habitations »

Dossier réalisé par Nelly Fray

Le temps d'une image



Après les discours, rien de mieux qu'une petite visite pour se rendre compte de l'intérêt de préserver des espaces productifs en forêts. Les participants à la journée bas carbone se sont rendus à Cabanac et Villagrain pour visiter la première expérimentation en Gironde, sur une parcelle de chênes déperissants, présentée le matin par Monsieur de Chenerrilles et l'université qui finance ses travaux de restructuration.

ENJEUX PÉRI-URBAINS

Bordeaux métropole veut garder des terres productives

Le travail engagé par le CNPF avec Bordeaux métropole dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial de Montesquieu et Jalle Eau Bourde a permis de mettre en place des coopérations autour des questions forestières très prégnantes dans ce secteur de la métropole particulièrement boisé (37 491 ha de forêt). Des enjeux de prévention des risques ont été identifiés pour lutter contre les incendies, faire des économies d'eau, agir pour la biodiversité. Ce travail a abouti à la contractualisation du premier label bas carbone de Gironde.

Une satisfaction pour Céline Gerbeau Morin (photo), à la direction de la nature pour Bordeaux métropole, qui engage à aller plus loin. « Nous sommes interpellés par les paiements pour les services environnementaux qui permettraient de nouer des contrats entre le monde agricole et forestier et les urbains », explique-t-elle lors de la journée organisée à Cestas. Elle estime en effet que les services



systemiques rendus par ceux qui exploitent les terres et les bois, en termes de création d'espaces de loisir et de respiration pour les citadins », mais aussi d'entretien des paysages, du maintien d'une bonne qualité d'air, de l'eau... doivent trouver des compensations si on veut maintenir des surfaces productives face à la concurrence d'une pression immobilière galopante autour de Bordeaux.